

Délais de transmission des documents budgétaires

En ce qui concerne les documents de préparation du conseil de ce soir. Cette documentation m'est parvenue, comme à plusieurs autres élus, lundi 5 février soit trois jours francs avant le conseil alors que la loi prévoit 5 jours minimum, délai déjà extrêmement court pour étudier trois cent pages de documentation.

Depuis le début de la mandature, c'est la troisième fois que cela arrive, et c'est chaque fois au moment de l'examen du budget. Difficile de croire que c'est le fruit du hasard. Je ne vois que deux alternatives: Soit vous ne savez pas gérer votre calendrier pour vous assurer que la documentation part en temps utiles, soit vous expédiez volontairement vos documents à l'extrême limite des délais légaux dans le but de retarder l'accès de l'opposition aux documents budgétaires.

Incompétence ou mesquinerie, je ne veux pas trancher la question. Ce que je sais d'expérience, pour être le seul opposant rescapé de la mandature précédente, c'est que vos prédécesseurs, je le dis par-delà les différents politiques très profonds qui nous ont opposés, ne se sont jamais permis de jouer avec le délai légal d'envoi des documents municipaux.

Je ne vais pas m'adresser une fois de plus à la préfecture pour demander un énième rappel à l'ordre qui resterait sans effet. Une majorité qui vient de subir le camouflet de l'annulation de son budget 2015 par le tribunal administratif ne reculera pas devant un courrier préfectoral.

C'est pourquoi je vous apostrophe publiquement: regardez nous et regardez-vous. Vous êtes 26 et nous sommes 6. Ce rapport de force vous oblige à un minimum d'équité pour faire vivre dignement la démocratie locale. Si vous avez un peu de respect pour le conseil municipal qui vous a fait Maire et pour la population qui a mandaté le conseil municipal, arrangez-vous à l'avenir pour que les documents arrivent en temps et en heure.